

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, ce sera aux dirigeants du parti ministériel à la Chambre des communes d'en décider. Lorsque ces députés seront nommés, je serai heureux de communiquer ce renseignement à l'honorable sénateur.

Le sénateur Marsden: Le leader du gouvernement peut-il nous dire aussi à partir de quels critères ces députés sont considérés comme des experts dans ce domaine?

Le sénateur Olson: Il leur suffit d'être conservateurs.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, abstraction faite de mon collègue, le Parlement se compose de personnes qui sont, de leur propre aveu, des généralistes, mais qui s'intéressent à certains domaines de la politique publique.

Il y a des membres du Sénat, comme il y a des députés à l'autre endroit, qui, à titre de parlementaires, se spécialisent dans ces domaines.

Je n'essaierai certes pas d'imposer de moi-même des critères artificiels. Les députés qui se sont intéressés particulièrement à ces domaines et ont pris la parole à ce sujet sont généralement reconnus par leurs collègues comme ayant, du point de vue parlementaire en tout cas, une certaine compétence dans ces domaines.

[Français]

PROJET DE LOI C-21

DATE DE LA PROCLAMATION—EFFET DU CONGRÈS À LA
CHEFFERIE DU PARTI LIBÉRAL

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'aurais une question à poser au Leader du Gouvernement au Sénat. Par ma question j'aimerais fournir une occasion au Leader du Gouvernement au Sénat d'envoyer un message clair aux résidents du Nouveau-Brunswick et aux autres résidents canadiens.

Ma question touche au projet de loi C-21. Je sais qu'à l'ordre du jour numéro un, il est question de ce sujet. Tout de même cela fait déjà plusieurs journées qu'on nous annonce que l'on pourrait être absent jusqu'au 26 juin. Il y a des gens chez-nous, honorables sénateurs, qui aiment bien les questions constitutionnelles mais ils s'intéressent également à la formation de la main-d'œuvre. Ils désirent se prévaloir de plusieurs mesures que l'on peut retrouver dans le projet de loi C-21.

L'honorable Jacques Hébert: Quelle est votre question, sénateur Simard?

Le sénateur Simard: Ma question est celle-ci: est-ce que le Leader du Gouvernement croit que l'événement de Calgary, entre autres, le 23 juin pourrait nous laisser entrevoir une issue à ce dilemme? Est-ce que d'après vous, sénateur Murray, le choix du chef libéral pourrait être un élément intéressant à la solution de ce problème, c'est-à-dire l'adoption du projet de loi C-21.

En autant que je suis concerné, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Québec, pour ne nommer que ces deux gouvernements, continuent à faire des pressions auprès des sénateurs représentant ces deux provinces.

L'honorable L. Norbert Thériault: Jamais, jamais.

Le sénateur Simard: Je comprends également que M. McKenna et M. Bourassa ont fait appel au premier ministre et

[Le sénateur Marsden.]

aux ministres fédéraux pour qu'ils utilisent tous les moyens possibles pour qu'une solution soit trouvée à ce dilemme.

Le sénateur Hébert: Ils demandent une conférence?

Le sénateur Simard: Il n'est pas suffisant de dire qu'une conférence a été demandée. Il n'est pas suffisant de dire que l'on s'occupe des questions constitutionnelles et que l'on règlera le projet de loi C-21 plus tard. J'aimerais que vous nous disiez sénateur Murray si compte tenu de votre situation privilégiée comme membre du gouvernement et en votre qualité également de Leader du Gouvernement au Sénat, compte tenu de votre relation privilégiée avec le leadership de l'autre côté, si vous entreprenez encore de l'espoir de voir le projet de loi C-21 adopté, qu'il y ait une conférence ou pas. Cela est la première partie de ma question, honorables sénateurs.

Des voix: C'est une bonne question, sénateur.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je dois informer la Chambre que, au cours de la conférence des premiers ministres récemment, deux premiers ministres provinciaux, M. Bourassa du Québec et M. McKenna du Nouveau-Brunswick, m'ont parlé du projet de loi C-21 dont ils désirent le «passage»...

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): L'adoption?

Le sénateur Murray: ... L'adoption par le Sénat, qui est très importante. J'ignore quelle sera la position de M. Chrétien, le prochain chef du parti libéral fédéral sur cette question, mais on est en droit d'attendre en tout cas, le retour du bon sens au sein du parti libéral.

Le sénateur Simard: Je vous remercie, sénateur Murray. La deuxième partie de ma question sera posée mardi prochain.

[Traduction]

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE ENTRE LE SÉNAT
ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, puis-je poser une question au leader du gouvernement au Sénat? Compte tenu des exhortations du sénateur Simard et des conversations qu'il nous a rapportées avec les premiers ministres McKenna et Bourassa, le leader du gouvernement au Sénat fera-t-il tout ce qu'il peut pour accélérer la tenue d'une conférence, afin que le projet de loi C-21 soit bientôt adopté?

● (1530)

Ce ne sont pas seulement les propos du sénateur Simard qui m'incitent à poser cette question, mais aussi le fait que le projet de loi S-17 envoyé à l'autre endroit la semaine dernière, qui aurait rétabli les conditions variables d'admissibilité, a été rejeté en première lecture par un vote de 108 à 58, tel que consigné dans les *Débats de la Chambre des communes* du 18 juin 1990. Considérant le fait que les initiatives de formation restent en veilleuse et que le prolongement des conditions variables d'admissibilité ont été rejeté par le gouvernement, à la Chambre des communes, le leader du gouvernement fera-t-il tout ce qu'il peut pour réunir une conférence le plus tôt possible?

Le sénateur Frith: Bravo!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honora-